

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## GARANCE Obseques

### 100% Garance obsèque

#### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### Produit

GARANCE OBSEQUES

Le siège social de GARANCE, mutuelle relevant du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le numéro SIREN 391 399 227 est situé : 51 rue de Châteaudun, 75442 Paris cedex 9

N° de téléphone : 01 70 377 359 – [www.garance-mutuelle.fr](http://www.garance-mutuelle.fr)

L'autorité chargée du contrôle de l'Assureur est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS cedex 09.

Document produit le 11/12/2023.

#### En quoi consiste ce produit ?

##### Type

Ce produit est un contrat d'assurance décès vie entière à adhésion facultative, libellé en euros, régi par le Code de la Mutualité.

##### Durée

Le contrat GARANCE OBSEQUES ne comporte pas de date d'échéance et se poursuit jusqu'au décès de l'assuré. La durée de vie du produit recommandée est viagère.

##### Objectifs

Ce produit a pour principal objectif de permettre à l'investisseur/assuré de garantir, à son décès, le versement au bénéficiaire désigné d'un capital pour couvrir financièrement, l'organisation et d'exécution de ses obsèques et de bénéficier de prestations d'assistance.

GARANCE Obsèques est composé :

- D'un contrat d'assurance vie entière lui permettant de souscrire auprès de GARANCE un niveau de capital choisi parmi plusieurs montants ;
- D'un contrat civil de prestations d'obsèques souscrit par l'assuré auprès de la SA UDIFE « Le Choix Funéraire » , bénéficiaire du capital, lui permettant d'opter pour des prestations d'obsèques parmi celles proposées ;
- D'une garantie d'assistance mise en œuvre par MONDIAL ASSISTANCE FRANCE et assurée par FRAGONARD ASSURANCES ;

La garantie prend effet après un délai de carence de 6 mois à compter du jour où l'adhésion est effective. Le délai de carence s'applique uniquement au décès pour cause de maladie.

L'assuré bénéficie chaque année au bout d'une année d'ancienneté, d'une revalorisation automatique du capital garanti à hauteur de 1%.

##### Investisseurs de détail visés

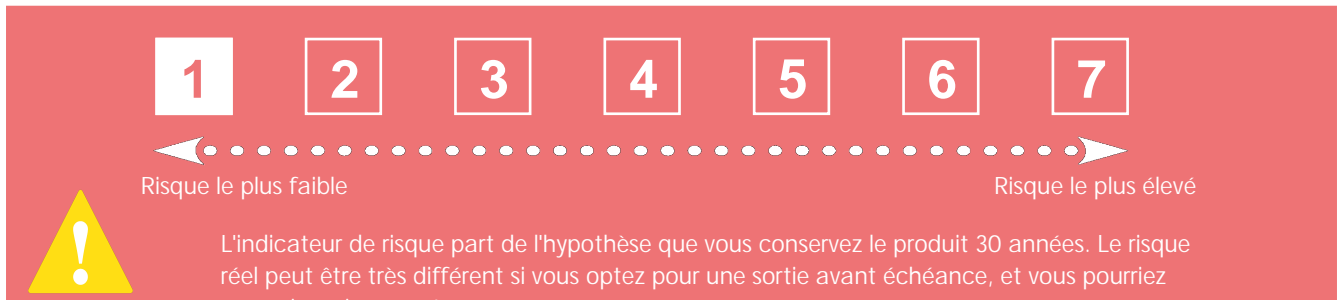
L'adhésion à la garantie GARANCE OBSÈQUES est ouverte à toutes les personnes majeures, sans limite d'âge si le mode de règlement des cotisations s'effectue par cotisation unique. En cas de règlement par cotisation viagère ou périodique sur cinq ou dix ans, la limite d'âge est fixée à 85 ans au plus au 31 décembre de l'année de l'adhésion au contrat.

##### Assurance : avantages et coûts

Le produit comporte une garantie en capital. En effet, le capital souscrit à la souscription est garanti au décès de l'assuré.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Période de détention recommandée : 30 ans		Exemple d'investissement : 10 000 €		
Scénarios :		1 an	15 ans	30 ans
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>			
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9910 €</b>	<b>10750 €</b>	<b>11610 €</b>
	Rendement annuel moyen	-0,95 %	0,48 %	0,50 %
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9910 €</b>	<b>10750 €</b>	<b>11610 €</b>
	Rendement annuel moyen	-0,95 %	0,48 %	0,50 %
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9910 €</b>	<b>10750 €</b>	<b>11610 €</b>
	Rendement annuel moyen	-0,95 %	0,48 %	0,50 %
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9910 €</b>	<b>10750 €</b>	<b>11610 €</b>
	Rendement annuel moyen	-0,95 %	0,48 %	0,50 %

### Que se passe-t-il si GARANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de GARANCE, le souscripteur pourrait subir une perte financière.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 15 ans	Si vous sortez après 30 ans
<b>Coûts totaux</b>	95 €	823 €	1 725 €
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	0,95 %	0,52 %	0,50 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de

1,00 % avant déduction des coûts et de 0,50 % après cette déduction.

## Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après la période de détention recommandée
<b>Coûts d'entrée</b>	0,47 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	0,02 %
<b>Coûts de sortie</b>	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0,00 %
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,39 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,39 %
<b>Coûts de transaction</b>	0,09 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,09 %
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours de 5 dernières années.	0,00 %

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 30 ans.

La durée de détention recommandée est viagère au regard de la nature du produit.

GARANCE Obsèques comporte une faculté de rachat à tout moment et sans frais. La valeur de rachat est versée dans un délai qui ne peut excéder d'un mois à compter de la réception de l'intégralité des pièces justificatives énumérées dans le Règlement GARANCE OBSEQUES

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de réclamation, vous pouvez écrire au Service Réclamations du siège social : 51, rue de Châteaudun 75442 Paris cedex 09. Il est recommandé au réclamant de détailler de la manière la plus précise possible les motifs de sa réclamation et d'indiquer le numéro d'adhérent.

Si le désaccord persiste, l'adhérent peut demander par écrit l'avis du Médiateur de la FNMF en adressant sa saisine à Monsieur le Médiateur de la Mutualité Française, FNMF, 255, rue de Vaugirard, 75719 Paris cedex 15, ou directement sur le site du Médiateur : <https://www.mediateur-mutualite.fr>. L'avis du médiateur ne s'impose pas aux parties

## Autres informations utiles

Les documents remis préalablement à l'adhésion, conformément à la réglementation, sont :

statuts de GARANCE, règlement, note d'information, convention d'assistance, contrat civil et le présent document